

## **COMPTE RENDU** **CVS - Conseil de vie Sociale du 20/04/2022**

***Début de la réunion : 15h00***

### **1) Approbation du compte-rendu du 19/10/2021**

- Travaux réalisés en 2021
- Les questionnaires de satisfaction
- Évènements indésirables
  1. Circuit du médicament
  2. Agressivité et insultes de la part de 2 résidents
- Ressources Humaines : ETP, absentéisme, départs, arrivées, apprentissage...
- Point sur le covid
- Animation : projets de sortie, journées à thèmes, jeux participatifs, investissements en équipements, Noël etc.
- Organisation de la 3ème campagne de vaccination
- Les mouvements d'entrées et sorties des résidents en 2021
- Le moral des résidents

**Le compte-rendu du CVS du 19/10/2021 est approuvé à l'unanimité**

### **2) Covid - point**

4ème vaccination le 20/04/2022

- 53 résidents vaccinés
- Prochaine vaccination en juin 2022, notamment pour les résidents ayant eu le covid en janvier 2022

### **3) Évènements indésirables : Néant**

### **4) Comparatif EHPAD Privés à but lucratif et EHPAD associatifs**

#### **Plusieurs types d'EHPAD en France :**

- Hospitalier (public hospitalier)
- Public territorial
- Privé à but lucratif
- Privé associatif (Résidence St Martin)

Entre privé lucratif et privé associatif, les financements sont les mêmes :

- L'hébergement est réglé par le résident (1800€/mois à la résidence)
- Le soin est financé par l'ARS
- La dépendance est financée par le Conseil départemental

Pour la gouvernance,

Les établissements lucratifs sont gérés par des investisseurs et leur but est de réaliser des bénéfices.

- Les moyens de gagner de l'argent sont multiples
  - o Prix de journée très élevé (environ 3000€/mois, voire beaucoup plus)
  - o Marges-arrières...

Les établissements associatifs sont gérés par un Conseil d'Administration. Le bilan doit être à l'équilibre et les bénéficiaires sont réinvestis dans le fonctionnement de l'EHPAD (investissement, rénovations, primes aux salariés...)

Depuis quelques années, les EHPAD sont montrés du doigt quant à la gestion ou à la maltraitance (Korian, Orpéa, Cordemais...).

C'est pourquoi, il est essentiel de faire un point sur nos pratiques à la Résidence.

Dans le livre « Les fossoyeurs » de Victor CASTANET, il est reproché à Orpéa une maltraitance institutionnelle.

Par rapport au livre de Castanet, il faut néanmoins être réservé. Le livre est à charge sur tous les points (nombre de couches/jour alors qu'il s'agit d'une mauvaise utilisation des protections...).

Et puis, les problèmes soulevés ne concernent qu'une très petite minorité des résidents et familles. La grande majorité est satisfaite des prestations.

#### - **La maltraitance**

Dans les EHPAD, nous travaillons avec des personnes vulnérables et la maltraitance peut exister.

Quand il s'agit de maltraitance individuelle (un soignant), la découverte d'un fait de maltraitance est signalée à l'ARS et le salarié est sanctionné.

La maltraitance institutionnelle est liée aux pratiques de l'établissement (manque de salariés, manque d'animation...). Ce type de maltraitance est reproché à Orpéa. Il est également lié au manque de financement de nos établissements : l'État financerait davantage, nous pourrions avoir plus de personnel, prendre du temps avec les résidents (soins de bien-être, sorties, animation, discussions...).

#### - **Le personnel non qualifié**

Il est reproché à ORPEA de recruter du personnel non diplômé.

Il faut savoir que la pénurie de personnel conduit tous les EHPAD à recruter du personnel non diplômé.

La question est de savoir comment ce personnel est accompagné.

A la Résidence, nous doublons systématiquement pendant quelques jours les salariés remplaçant et le personnel n'est jamais seul (travail en duo).

#### - **Le non-remplacement des absences**

Contrairement à ORPEA, nous avons convenu avec le Conseil d'Administration de toujours remplacer les absences. C'est un gros travail, car il faut fidéliser des remplaçants, faire appel aux titulaires, revenir sur ses repos...

Sur ce point, ORPEA est accusé de profiter de l'argent public pour ne pas remplacer (la personne absente est payée par la sécurité sociale en cas de maladie). Le travail est réalisé avec moins de personnel, les bénéficiaires réalisés sont énormes. C'est ce point qui sera contrôlé dans les EHPAD lors des inspections. Ceci dit, ce ne sont pas les contrôles qui sont nécessaires, mais les financements.

#### - **Le prix des matières premières**

Dans les EHPAD lucratifs, les prix journaliers de l'alimentaire varient de 2/3€ à 5€. La moyenne nationale est de 4.50€/jour.

A ces tarifs, la qualité est moindre (produits gras, conserves et surgelés...). Cependant, le nombre d'établissements chez ORPEA permet de faire des économies d'échelle avec les fournisseurs.

A la Résidence, nous sommes à 5.64€/jour en 2021 : nous travaillons des produits frais, locaux en enrichissant les plats de crème fraîche pour éviter les dénutritions.

Nous négocions ces tarifs dans le cadre d'un marché avec 15 autres EHPAD de Loire Atlantique.

En 2022, les tarifs augmenteront de façon importante. En cause, les crises actuelles et successives : grippe aviaire, intempéries, prix des carburants, des emballages, guerre en Ukraine...

#### - **La transparence**

Notre communication est directe, les familles sont toujours tenues au courant des faits inhabituels (covid), le CVS est ouvert à tous, ainsi que les commissions animation ou des menus.

L'avis des familles et des résidents est demandé (en direct ou par des questionnaires de satisfaction).

Dans les établissements lucratifs, la communication vient du siège, il n'y a donc pas ce lien de proximité que nous avons chez nous.

- Pour conclure, les Pouvoirs Publics se sont saisis du problème, mais tardivement.  
Le prochain gouvernement devra s'atteler au sujet du grand âge avec à la clé, des financements colossaux à prévoir :

- Mr MACRON souhaite recruter 50 000 personnes en EHPAD. Quid de l'attractivité des métiers (difficultés à recruter, salaires à augmenter, dimanches à travailler...)
- En 2018, un rapport des députées FIAT et IBORRA préconisait un taux d'encadrement de 0.8 ETP par résident (0.54 ETP à la Résidence en 2022)
- Les médecins coordonnateurs sont obligatoires dans tous les EHPAD. Il est prévu d'augmenter leur temps de travail. Or 30% des EHPAD n'ont pas de méd co.

A l'heure actuelle, il faut rester modeste et mesuré par rapport aux problématiques rencontrées dans les EHPAD. Personne n'est à l'abri d'une mauvaise presse.

Il faut se concentrer sur le bien-être des résidents, des familles mais également du personnel afin d'éviter le turn-over.

## 5) Questions diverses

### 1. La tenue des allées

Nous avons beaucoup de mal à trouver un remplaçant à Linda, mais à compter du 02/05/2022, nous recrutons un CDD pour l'entretien des espaces verts.

De plus, en réunion du Conseil d'Administration, nous avons envisagé d'enrober les parkings ainsi que les allées du parc. Ce point sera à nouveau discuté au budget 2023.

### 2. L'identification du personnel

Ce sera un projet d'animation avec Mélanie pour la confection d'étiquettes qui permettront d'identifier le personnel

## 6) Goûter

Prochaine réunion du CVS en juin : date à définir avec Mme BELLINOT Présidente du CVS

***Fin de la réunion : 16h30***